



SNASUB-FSU

Syndicat National de
l'Administration Scolaire
Universitaire et des
Bibliothèques



BULLETIN D'INFORMATION SPECIAL RETRAITÉ.E.S DU SNASUB-FSU



**Projets de lois de finances (État et Sécurité sociale) examinés à l'Assemblée
Quand MACRON s'entête à aggraver la régression sociale !**

**NON AUX PROJETS DE BUDGETS LECORNU
ILS NE DOIVENT PAS ÊTRE ADOPTÉS !**

Retraité·es et actif·ves, SOLIDARITÉ !

**TOUTES et TOUS ensemble dans les manifestations
unitaires du jeudi 6 novembre 2026**

Manifestement, ce gouvernement, comme les précédents, a choisi de faire payer le poids du déficit public aux travailleurs·euses, aux salarié·es précaires, aux retraité·es et même aux malades! Voilà toute l'indignité d'un budget qui aurait pour conséquence la dégradation des conditions de vie et de travail de dizaines de millions de personnes. Et tout cela pour ne pas revenir sur une politique de l'offre qui fait la

part belle aux cadeaux aux plus riches, aux grandes entreprises et à leurs actionnaires. Il faut que l'effort repose beaucoup plus sur celles et ceux qui n'en font jamais, c'est-à-dire les plus riches. Le sujet c'est de rétablir un peu de décence après 8 ans d'indécence fiscale et d'injustice sociale.

Les retraités vont subir la triple peine !

Que c'est bas de venir chercher encore et encore l'argent des retraité(e)s : la retraite n'est ni une aide sociale ni une variable d'ajustement budgétaire

Une année blanche : pas un euro de plus pour les pensions !

L'année blanche, la non-revalorisation des pensions et la suppression des 10 % qui seront remplacées par un forfait de 2000 euros, précipitant ainsi l'augmentation du revenu fiscal de référence et le paiement de l'impôt sur le revenu. Même les retraités touchant de très petites pensions devront s'acquitter de la CSG.

Une sous-indexation des pensions de retraite jusqu'en 2030 : 17 millions de retraités vont voir leur pouvoir d'achat diminuer drastiquement, sans compter le doublement du ticket modérateur, alors même que la hausse des tarifs des mutuelles est de plus en plus pesante en fonction de l'avancée dans l'âge, ou encore le doublement des franchises sur les médicaments, les transports médicaux et certains soins.

Il faut ajouter d'autres mesures qui concernent toute la population, et parfois davantage les personnes âgées, comme toutes les économies sur la santé et la remise en cause partielle de l'ALD, Affection Longue Durée.

Gel des pensions de retraite, gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG et enfin, gel de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

L'année blanche frapperait essentiellement les retraités (3,7 milliards sur les pensions de retraite) et les pauvres (1,3 milliard de gels des prestations sociales) selon l'Institut des politiques publiques (IPP).

Selon les calculs de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), voici quelques montants des pertes en euros induites par les mesures prévues à l'encontre des retraité.es (gel des pensions, abattement de 10 %, gel de l'ASPA, blocage des barèmes de l'impôt sur le revenu et de la CSG) :

- Pour les retraités vivant seuls : de 100 € à 930 € par an;
- Pour les couples de retraités : de 170 € à 1 000 €;
- Pour les couples ne comptant qu'un seul retraité : de 60 € à 510 €.

Une régression des services publics et du système de santé (doublement des franchises médicales, révision du statut des ALD)

Le doublement des franchises médicales ferait passer la franchise sur les boîtes de médicaments de 1 à 2 euros, sur la consultation chez le médecin généraliste de 2 euros à 4 euros dans la limite des plafonds, qui passeraient de 50 euros par assuré et par an, à 100 euros. Ce n'est plus 50 euros, mais 100 euros que les personnes les plus malades devront donner chaque année.

Concrètement, un grand nombre de médicaments ne seront plus remboursés. Le paracétamol, vendu moins de deux euros, sera désormais à la charge des patients. Une personne atteinte d'une pathologie grave et contrainte de recourir à un transport sanitaire devra assumer un reste à charge de 16 euros. La dégradation de la santé augmente avec l'âge. Les «économies» (5,5 milliards) pousseraient les malades précaires et bon nombre de retraité.es à renoncer aux soins.

Augmentation de 0,2 point de la taxe sur les complémentaires santé : de 2,05 à 2,25 %. Il s'agit en fait d'une vieille politique libérale de transfert de charges, les mutuelles répercutant sur les assuré·es, dont les retraité·es.

La remise en cause partielle de l'ALD (Affection Longue Durée) frapperait particulièrement les personnes âgées, qui sont plus malades que les autres, 43 % des plus de 64 ans sont en ALD. Ils peuvent se soigner correctement aujourd'hui grâce à la prise en charge à 100 % des soins et médicaments strictement liés à la pathologie de leur ALD, mais le doublement des plafonds, selon une première estimation, leur coûtera en moyenne 72 euros de plus!

Les projets de Lecornu réduisent le rôle de l'ALD de deux façons :

- Limiter le remboursement à 100 % aux soins/produits en lien direct avec l'affection de longue durée.
- Faire sortir du statut ALD les personnes en amélioration ou en rémission (sans signes de la maladie, mais pas sans risque de rechute) alors que le risque de récidive nécessite un suivi régulier pour détecter tôt une possible rechute et éviter des traitements plus lourds et handicapants, plus coûteux pour les budgets sociaux.

Réduire et suspendre le remboursement des suivis va totalement à l'encontre des campagnes salutaires de prévention, remboursées et pronées actuellement.

Comme si les personnes atteintes de maladies chroniques étaient responsables! Honte à celles et ceux qui ont pensé ces textes!

Et pour les riches ?

Le budget Lecornu prévoit de les taxer deux fois moins que le budget Bayrou! Une nouvelle taxe de 2 % sur le patrimoine des holdings est prévue pour faire passer la pilule, mais celle-ci inclut tellement d'exonérations qu'elle rapportera moins d'un milliard d'euros d'après l'économiste Gabriel Zucman.

L'arnaque est totale.

D'ailleurs, au premier jour de l'examen du budget, en commission sur le budget 2026, les députés macronistes et d'extrême droite ont aligné leurs votes en bloc contre toutes les mesures visant à améliorer la justice fiscale dans notre pays, balayant tous les amendements relatifs au rétablissement de l'ISF, de la mise en œuvre de la taxe Zucman, de l'augmentation du plafond de la Flat Tax... Pire même, la contribution exceptionnelle des grandes entreprises a été diminuée par cette même alliance.

Il est encore temps de conjurer cette catastrophe, les projets de budgets LECORNU ne doivent pas passer!

En mettant en évidence l'importance des activités et de la contribution des séniors à l'activité économique et sociale de notre pays, le Conseil de l'âge invite à nuancer le préjugé de la «charge nette» qu'ils représenteraient pour notre pays : loin de l'image passive, les seniors (définis ici comme les personnes de 65 ans et plus) constituent de véritables moteurs d'actions collectives, acteurs essentiels de leurs entourages et communautés, et créateurs de valeur. Par leurs activités et les services rendus, les retraités sont producteurs de richesses que le Haut Conseil de

l'âge (HCFEA) a chiffré 1,9 % du PIB soit 55 milliards d'euros.

Et dans le même temps, aucune revalorisation des retraites complémentaires Agirc-Arrco — tenant compte au moins de l'inflation — n'est prévue à compter du 1^{er} novembre 2025 compte tenu du blocage patronal.

Les retraité·es, encore et toujours ciblé·es!
Et pourtant, ils ne sont pas les nanti·es tel·les que décrit·es par le gouvernement et certains médias.

INACCEPTABLE!

Avec le SNASUB-FSU et la FSU, à l'appel des organisations de retraité·es, mobilisons-nous dès le 6 novembre prochain !

Carole WURTZ, Françoise GUILLAUME
et Bernard GUÉANT

Délégués Nationaux du SNASUB-FSU

pour le Secteur Retraite/Retraités

<https://snasub.fsu.fr/tag/retraitees/>



Paris, 2 octobre 2025



Communiqué de presse

Financement de la « suspension » de la réforme des retraites : une provocation !

Aujourd’hui débute l’examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale à l’Assemblée nationale.

La lettre rectificative au projet de loi de financement de la sécurité sociale, précisant les modalités de la « suspension » de la réforme des retraites et son financement, dévoile les leurres du gouvernement et renforce l’injustice du projet de budget.

Le fait que le gouvernement soit contraint de mettre en débat une mesure de « suspension » de la réforme de 2023 est à mettre à l’actif du mouvement social et de la mobilisation exceptionnelle de centaines de milliers de salarié·es qui ont dénoncé par la grève et les manifestations cette réforme injuste, et de l’intersyndicale interprofessionnelle qui a maintenu avec détermination ce sujet sur le devant de la scène:

La FSU rappelle qu’elle exige l’abrogation de la réforme des retraites de 2023 dans son intégralité et milite pour une retraite à taux plein accessible à 60 ans, financée en augmentant les taux de cotisation mais aussi les assiettes soumises à cotisations et la fin des nombreuses exonérations de cotisations.

Cette « suspension » n’est bien qu’un simple décalage qui consiste en un report de 3 mois du recul de l’âge d’ouverture des droits pour les générations nées entre 1964 et 1968. Seules les générations 1964 et 1965 bénéficieraient d’un report du nombre de trimestres de cotisation requis pour prétendre à une retraite à taux plein.

A cela s’ajoute les modalités de financement de la « suspension » qui sonnent comme une provocation !

Le gouvernement propose en effet de faire porter le coût de la « suspension » de la réforme d’une part sur les retraité·es dont les pensions seraient encore davantage sous-indexées, par rapport à l’inflation et d’autre part sur les organismes complémentaires d’assurance-maladie, qui vont répercuter le surcoût sur leurs adhérent·es. C'est inacceptable !

A ce stade, la réforme est inchangée pour la plupart des salarié·es. Le combat pour son abrogation et pour une amélioration des droits reste donc devant nous.

La FSU continue aussi d’exiger que des réponses soient apportées aux problématiques spécifiques des retraites de la fonction publique, notamment le montant des pensions

et les inégalités femmes-hommes. L'exercice à temps partiel est particulièrement pénalisant dans le calcul des droits à pension dans la fonction publique d'autant plus que la bonification d'un an par enfant a été supprimée par la loi de 2003. Les droits des femmes fonctionnaires ayant eu des enfants à compter du 1er janvier 2004 ont été réduits de manière encore plus drastique que le régime général. Il est urgent de rétablir la prise en compte des enfants par une bonification de trimestres réputés cotisés.

La FSU continue aussi de dénoncer la théorie fallacieuse du « déficit caché » des retraites de la fonction publique régulièrement avancé pour mener campagne contre la fonction publique et ses agent·es.

Gel du point d'indice, année blanche pour les pensions, remplacement de l'abattement de 10 % pour les retraité.es par un plafond de 2000 euros, gel des prestations sociales, doublement des franchises médicales, suppression de milliers de postes... le gouvernement s'enferme dans l'austérité et le refus d'augmenter les recettes de l'État et de la Sécurité Sociale.

La FSU interpelle les parlementaires pour que les débats budgétaires débouchent sur des lois de finances et de financement de la sécurité sociale qui répondent à l'exigence de justice sociale, fiscale et environnementale qui s'exprime dans la population.

La FSU prendra, pendant la période du débat budgétaire, les initiatives nécessaires pour imposer d'autres choix et un tout autre budget, de justice sociale, fiscale et environnementale.

Bagnolet, le 27 octobre 2025